

RAPPORT ANNUEL 2017 CP-SEVESC

Complément de Pension de la Société
des Eaux de Versailles et Saint Cloud

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS6

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

L'audit des comptes

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent la vérification de la concordance des états financiers avec les données issues de la comptabilité des comptes du CP-SEVESC portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent une attestation jointe au présent document.



Présentation générale	3
Financement du fonds	3
Gestion administrative	4
Indicateurs	5
Frais de gestion	5

PRESENTATION GENERALE

Par convention du 17 novembre 1997 modifiée par l'avenant signé le 3 juillet 2006, la Société des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SEVESC) confie à la Caisse des dépôts le calcul et le paiement de compléments de pensions au bénéfice de certains agents retraités détachés auprès de la SEVESC.

Ce complément de pension (CP-SEVESC) est destiné à compenser la non-reconnaissance des bonifications acquises au titre de l'insalubrité pendant les périodes de détachement.

Le cumul de la pension de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) avec le complément de pension SEVESC, permet aux agents concernés de percevoir une prestation vieillesse équivalente à celle qu'ils auraient eue s'ils étaient restés, leur carrière durant, agents des collectivités locales.

En application d'un arrêt du Conseil d'Etat du 17 décembre 2003, pour toute pension liquidée depuis le 17 décembre 2002 (effet rétroactif), le temps de service effectué par les agents détachés auprès de la SEVESC est pris en compte dans le calcul de la bonification attribuée aux agents des réseaux souterrains des égouts.

FINANCEMENT DU FONDS

Les dépenses relatives au paiement des compléments de pension de la SEVESC sont entièrement à la charge de la Société des eaux de Versailles et de Saint-Cloud.

La convention du 17 novembre 1997 prévoit le versement trimestriel, de la part de la SEVESC, d'une avance représentant 3 mois d'échéance, dont le montant est réajusté chaque début d'année ; la SEVESC s'engage à ce que son compte présente à bonne date le solde nécessaire et suffisant au paiement des prestations dues.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion du fonds "CP-SEVESC" est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction des gestions mutualisées, service de la gestion des pensions.

Les gestionnaires du fonds CP-SEVESC ont pour mission de calculer et d'assurer le paiement des Compléments de pension SEVESC.

Il s'agit notamment :

- de maintenir à jour le fichier des bénéficiaires ;
- d'effectuer les contrôles nécessaires pour s'assurer de l'existence des pensionnés (Ils sont réalisés sur la pension CNRACL) ;
- de calculer la revalorisation annuelle ;
- de verser les compléments de pension mensuellement ;
- de calculer et régulariser les droits au décès de l'allocataire ;
- d'établir trimestriellement une prévision des dépenses des trois mois suivants afin d'effectuer auprès de la SEVESC l'appel des fonds nécessaires aux futurs paiements ;

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des Investissements et de la Comptabilité.

Cette direction effectue également les appels de fonds auprès des mandants.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par la Direction de la Gouvernance des fonds.

INDICATEURS

Au 31 décembre 2017, 4 compléments de pension sont calculés et payés par le fonds CP-SEVESC pour un montant brut annuel de 2 796 euros.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion administrative du fonds CP-SEVESC sont à la charge de la Société des eaux de Versailles et de Saint-Cloud, conformément à la convention du 17 novembre 1997, modifiée par l'avenant signé le 3 juillet 2006, qui précise :

"Il est dû par an, par la SEVESC, la somme forfaitaire (hors taxes) de 200 € par dossier. Lorsque le nombre de dossiers est égal ou inférieur à deux, la SEVESC doit la somme équivalente à deux dossiers, soit 400 € (hors taxes)".

La convention prévoit une réévaluation annuelle des frais de gestion qui tient compte de l'évolution de l'indice 100 de la fonction publique.



Bilan	7
Compte de résultat	9
Bilan détaillé	11
Compte de résultat détaillé	12
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	13
L'annexe comptable	
Faits caractéristiques, évènements postérieurs à la clôture	14
Principes, règles et méthodes comptables	14
Notes sur le bilan	15
Notes sur le compte de résultat.....	15
Affectation du résultat de l'exercice.....	15
L'audit des comptes	16

LES COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

(en Euros)

Rubriques	2017			2016
	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	Montant Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS				
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances cotisants et comptes rattachés				
Créances s/entités publiques et org.de sécurité sociale				
Autres créances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES				
Banque	255		255	266
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	255		255	266
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	255		255	266

(en Euros)

Rubriques	2017	2016
Dotation et apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves		
Report à nouveau	214	216
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-12	-2
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	203	214
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
COTISANTS CREDITEURS		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur prestataires		
Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale	52	52
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	52	52
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	255	266

LES COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2017	2016
Cotisations, impôts et produits affectés		
Produits techniques	3 791	3 785
Divers produits techniques	1	2
Reprises sur dépréciations techniques		
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	3 791	3 786
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	3 791	3 786
Prestations sociales	2 797	2 791
Charges techniques		
Diverses charges techniques	1	0
Dotation aux provisions et dépréciations pour charges techniques		
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	2 798	2 792
Achats et charges externes	1 005	996
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	1 005	996
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	3 803	3 788
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	993	995
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-1 005	-996
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	-12	-2
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS (V)		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (VI)		
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)		
E - RESULTAT COURANT (C+D)	-12	-2

LES COMPTES ANNUELS
COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2017	2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés Impôts		
TOTAL DES PRODUITS	3 791	3 786
TOTAL DES CHARGES	3 803	3 788
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (E+F)	-12	-2

BILAN DETAILLE*(en euros)*

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2017	2016
----------------------------	------	------

DISPONIBILITES	255	266
Banque	255	266
Compte-courant CDC	255	266

TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	255	266
----------------------------------	------------	------------

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2017	2016
------------------------------	------	------

CAPITAUX PROPRES	203	214
Report à nouveau	214	216
Report à nouveau	214	216
Résultat de l'exercice	-12	-2

DETTES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORG. DE SECURITE SOCIALE	52	52
Cotisations sociales à reverser	52	52
Reversement cotisations	52	52

TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	255	266
------------------------------------	------------	------------

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2017	2016
PRESTATIONS SOCIALES	2 797	2 791
Prestations légales vieillesse	2 797	2 791
Arrérages de pensions	2 797	2 791
DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	1	0
Autres charges techniques	1	0
Ecart de règlement	1	0
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 005	996
Frais de gestion	1 005	996
Frais administratifs CDC	1 005	996
TOTAL DES CHARGES	3 803	3 788

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2017	2016
PRODUITS TECHNIQUES	3 791	3 785
Contributions publiques	3 791	3 785
Financement de la société des eaux de Versailles et St Cloud	3 791	3 785
DIVERS PRODUITS TECHNIQUES	1	2
Divers autres produits techniques	1	2
Ecart de règlement	1	2
TOTAL DES PRODUITS	3 791	3 786

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2013	2014	2015	2016	2017
REPORT A NOUVEAU	228	219	216	216	214
RESULTAT DE L'EXERCICE	-9	-3	0	-2	-12
CAPITAUX PROPRES	219	216	216	214	203

FAITS CARACTERISTIQUES

Néant.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - Principes comptables

Le Fonds de Complément de Pension de la Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (CP-SEVESC) se conforme aux dispositions du PCUOSS (*Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale*).

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

- Prestations

L'année 2005 a été marquée par une évolution des règles relatives à la non-reconnaissance de la bonification pour les périodes accomplies auprès d'une entreprise privée appliquées par la CNRACL. En effet, suite à arrêt du Conseil d'Etat du 17 décembre 2003, pour toute pension liquidée à compter du 17 décembre 2002 (effet rétroactif), le temps de service effectué par les agents détachés auprès de la SEVESC est désormais pris en compte dans le calcul de la bonification attribuée aux agents des réseaux souterrains des égouts.

En conséquence, à partir du mois de septembre 2005, 7 des 11 compléments de pension en cours ont été intégrés à la pension CNRACL.

Depuis 2006, seuls les 4 compléments de pension antérieurs au 17 décembre 2002 restent gérés par le fonds CP-SEVESC.

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts et consignations, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la CP-SEVESC des moyens en personnel, informatique et fonctionnement.

En contrepartie de ces prestations, la CDC perçoit une rémunération forfaitaire définie par la convention.

Compte tenu de la diminution du nombre des bénéficiaires, un avenant à la convention a été signé en 2006 pour modifier le montant des frais de gestion.

LES COMPTES ANNUELS

L'ANNEXE COMPTABLE

NOTES SUR LE BILAN

L'actif du bilan est uniquement constitué des disponibilités pour 255 €.

Au passif, figurent les capitaux propres (203 €) correspondant aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds, ainsi que les dettes relatives aux contributions sociales du 4^{ème} trimestre 2017 (52 €) qui seront reversées à l'URSSAF en janvier 2018.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Financement principal

Le financement du Fonds (3 791 €) est assuré par 4 versements trimestriels effectués par la Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud, destinés à couvrir le paiement des arrérages ainsi que les frais de gestion.

Prestations servies

Les prestations servies au cours de l'année 2017 s'élèvent à 2 797 € et correspondent au paiement des prestations aux 4 bénéficiaires restant à la charge du fonds, le nombre de bénéficiaires étant inchangé depuis 2006.

Frais de gestion

Le montant de la facture des frais administratifs, versé à la CDC au titre de l'exercice 2017, s'élève à 1 005 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat déficitaire de l'exercice 2017, d'un montant de 12 €, sera affecté au compte de report à nouveau.

LES COMPTES ANNUELS

L'AUDIT DES COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

CP-CEVESC
Exercice clos le
31 décembre 2017

Attestation des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations relative au CP-CEVESC au 31 décembre 2017.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations (« la Société ») et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le document, joint à la présente attestation (« le Document ») et établi dans le cadre de l'arrêté des comptes du CP-CEVESC du 31 décembre 2017 dont vous assurez la gestion et pour les besoins des autorités de tutelles du fonds.

Ces informations sont issues de la comptabilité du CP-CEVESC et ont été établies sous la responsabilité de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Notre mission de révision de ces données financières n'a pas pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes du CP-CEVESC dans leur ensemble mais porte sur des éléments spécifiques de ces comptes.

Nos diligences ont été effectuées conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et ont consisté à s'assurer que conformément aux conventions de gestion, les comptes du CP-CEVESC tenus par la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations retracent correctement les opérations du Fonds à partir des informations transmises par les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

Compte tenu des conditions de fonctionnement spécifique du CP-CEVESC et des rôles impartis à chacun des intervenants, nous n'avons pas mené de vérification sur la réalité et l'exhaustivité des montants pris en compte et sur le respect de la séparation des exercices.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les enregistrements comptables effectués par la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations à partir des informations transmises par les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

En aucun cas PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la Société.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

CP-CEVESC
Exercice clos le
31 décembre 2017

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 11 juin 2018

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**

Cyrille Dietz

MAZARS

Pascal Parant

Sébastien Arnault



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

retraitesolidarite.caissedesdepots.fr

Tél. : 05 56 11 41 23